Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_088-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

Vote
A l'unanimité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 25 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, MM : LOUAISIL Pascal à M. GILBERT Loïc, VALOTAIRE Denis à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

25-088 – Clôture du budget annexe du lotissement " La clef des champs "

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-1, L. 2313-1, L. 2224-1 et suivants relatifs aux budgets annexes,
Vu le budget annexe du lotissement « La clef des champs » ouvert en 2011 dans le cadre de l'opération d'aménagement,

Considérant que l'ensemble des dépenses relatives à l'aménagement, la viabilisation, la gestion et la commercialisation des lots du lotissement « La clef des champs » sont désormais soldées ;

Considérant que l'ensemble des lots ont été vendus et que l'opération ne nécessite plus de gestion budgétaire spécifique ;

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à la clôture du budget annexe et de rattacher l'excédent dégagé d'un montant de 112 542,06 € au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De clore définitivement, à compter du 31 décembre 2025, le budget annexe du lotissement « La clef des champs »,

- D'arrêter le résultat définitif de l'opération à un excédent de 112 542,06 €.

- De reporter l'intégralité de cet excédent au budget principal de la commune, en recettes d'investissement, sur le budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_088-DE

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/11/2025

Le Maire
Nathalie CLOUET

MAIRIE DE BAIS
ILLE ET VILAINE

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian